

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 27 (1990)

Heft: 980

Artikel: Inflation : récurrent

Autor: Gavillet, André

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020144>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Récurrent

(ag) Markus Lusser, directeur de la Banque nationale, se distinguait par son non-conformisme. Il aimait dire aux banquiers deux, trois, quatre vérités et comme il est issu du sérail, ses critiques ne pouvaient pas être récuses pour incompetence et partialité.

Il est rentré, aujourd'hui, dans le chemin droit et conforme des présidents de la BNS. Quand l'inflation s'accélère, aiment-ils à dire, c'est la faute à l'indice des prix.

Fritz Leutwiler, son prédécesseur, avait mis en cause l'enregistrement du prix du mazout, qui lors du deuxième choc pétrolier chahutait l'indice. Le pétrole, disait-il, dépend de

contingences internationales irrationnelles qui ne doi-

vent pas remettre en cause l'assise des prix nationaux. N'en tenons pas compte! proposait-il. Peu après, l'effondrement du prix du baril calmait l'inflation durablement, grâce à l'indice qui enregistrait fidèlement la baisse. Fritz Leutwiler laissa les mémoires courtes l'absoudre. Markus Lusser, lui, mène une politique difficile que lui imposent et l'excès de liquidités créé en 1987-88, et la faiblesse du franc suisse, et l'inflation importée, et l'importance des placements suisses sur d'autres monnaies. La Banque nationale limite donc la masse monétaire et laisse monter le loyer de l'argent.

Mais, s'écrie Markus Lusser, pourquoi l'ensemble du marché du logement amplifie-t-il les variations du crédit? La politique monétaire ne devrait pas être reliée aussi étroitement au prix des loyers; c'est lui enlever toute souplesse; la Suisse est le seul pays à subir un mécanisme aussi rigide, pour le plus grand préjudice de son économie.

Manipulation délicate

Markus Lusser oublie une chose et en occulte une autre. L'oubli, c'est d'ignorer le fait que la Suisse est le pays au monde qui connaît le plus fort endettement par habitant. C'est précisément la raison pour laquelle la manipulation

conjoncturelle du loyer de l'argent y est si délicate; 1% de variation du taux hypothécaire représente le déplacement d'une masse de plus de 3 milliards.

Mais Markus Lusser occulte aussi une politique que son prédécesseur affichait ouvertement. Pour ne pas être inflationniste, la politique de l'argent cher, dans un pays aussi fortement endetté, implique que la compensation du renchérissement ne soit pas entièrement accordée.

Le patronat a, en 1989, tendu la corde sans aller jusqu'à la rupture, compte tenu de la pénurie de main-d'œuvre. Souvent, en jouant sur les dates de référence (août ou septembre), il a réussi à ne lâcher qu'un 3%, quand bien même le 5% était déjà programmé et annoncé par le chef du Département de l'économie publique lui-même.

1990, l'année de la contestation

Si 1989 a été l'année de la compensation à retardement, 1990 risque d'être celle de la contestation ouverte de cette compensation. Pour deux raisons: sur le marché intérieur, on voit mal l'industrie du bâtiment qui subira la première le contrecoup du loyer de l'argent et des arrêtés urgents, accepter sans sourciller

des hausses de 5% au moins. Quant à l'industrie d'exportation, elle verra annihilée ainsi la prime que lui offrait jusqu'ici la baisse du franc suisse. Et en 1990, il ne sera pas possible de jouer avec l'indice de référence.

Les syndicats et les travailleurs, dans cet affrontement d'ores et déjà programmé, pourraient rappeler quelques vérités essentielles.

Il est absurde, comme le reconnaît malgré lui Markus Lusser, de faire en Suisse une politique anti-inflationniste en poussant à la hausse le loyer de l'argent. La Suisse est un pays hypothécairement trop endetté. Elle n'est pas les USA de M. Volker, du début des années Reagan.

L'épargne, celle des entreprises, celle des ménages, celle du second pilier reste extrêmement forte. L'assèchement du marché intérieur devient dès lors, s'il est poussé trop loin, un comportement anti-national.

L'inflation actuelle n'est pas due aux coûts salariaux. Dans les premières années des sept de haute conjoncture, les salaires ont pris du retard. En 1989, la référence choisie a faussé la pleine compensation du renchérissement. Combattre l'inflation par la réduction du pouvoir d'achat serait d'autant plus injuste. Pourtant la troisième hausse vient d'être décidée par les grands (UBS et Banque cantonale de Zurich). L'explication sera donc vive. ■

Et l'amortissement...

(ag) La hausse des intérêts hypothécaires est censée avoir un effet anti-inflationniste. Affirmation discutable, dans la mesure, mais c'est un enjeu, où les salaires sont indexés. Affirmation peu sociale, car de toute façon la hausse crée à coup sûr des catégories de perdants, par exemple les retraités dont les pensions ne suivent pas le coût de la vie.

Pourquoi, politique de rechange, ne pas accélérer les amortissements plutôt que d'augmenter les taux. L'amortissement donnerait aux banques des liquidités supplémentaires peu coûteuses; il s'agirait pour le petit propriétaire une épargne forcée, mais mieux vaut payer des amortissements à son bénéfice que des intérêts bancaires accrus à

fonds perdus. Certes si le problème est simple lorsqu'il s'agit d'un propriétaire, emprunteur, dont le contrat avec son accord peut être modifié, il en irait autrement pour une société immobilière qui vise un rendement net et qui aurait tendance à reporter ses charges d'amortissement accrues sur le locataire.

Mais on pourrait imaginer que le locataire recevrait pour la hausse correspondant à l'amortissement accru des certificats rachetables à terme par le propriétaire avec l'appui de la banque prêteuse, remettant ainsi le compte à la normale.

La hausse du loyer de l'argent n'est pas la seule voie possible pour une politique anti-inflationniste.